
Adresse des membres du comité révolutionnaire de Fougères (Ille-et-Vilaine), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du comité révolutionnaire de Fougères (Ille-et-Vilaine), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 160-161;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19707_t1_0160_0000_6

Fichier pdf généré le 15/07/2019

[*Les membres de la société populaire de Landau à la Convention nationale, Landau, le 12 brumaire an III*] (49)

Représentants,

Des républicains ne prodiguent pas les éloges mais ils savent rendre hommage à la vérité, c'est d'après ce principe que nous vous dirons, vos immortels travaux, vos sollicitudes continuelles pour le bonheur public, vous ont attaché nos cœurs par le lien de la reconnaissance et du dévouement; vous avez mis la justice à l'ordre du jour, c'est proclamer le bonheur et l'égalité sur la terre, continués d'en maintenir l'exercice et la durée, et bientôt tous les ennemis de la Révolution, tous ceux qui cherchent leur impunité dans le désordre, seront anéantis et confondus. Législateurs, vous proclamés les droits du peuple au Sénat, nous les défendons à la frontière, notre union doit être inaltérable comme nos principes, voilà nos sentiments, les hommes libres ont pour amis tous ceux qui leur ressemblent.

La société sensible et reconnaissante à l'adresse bienfaisante que vous venés de donner au peuple français, prend l'engagement solennel de ne reconnoître de point central et d'autorité suprême que la Convention nationale.

Vive la République, vive la Convention, à bas les aristocrates et les intrigans.

Suivent 55 signatures.

13

Les citoyens de la société populaire de L'Aigle, département de l'Orne, félicitent la Convention nationale sur les mesures justes et énergiques qu'elle a prises en détruisant la puissance bâtarde qui osoit s'élever à côté de l'autorité du souverain, dernier coup porté à la tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin (50).

[*Les membres de la société populaire de L'Aigle à la Convention nationale, L'Aigle, le 26 brumaire an III*] (51)

Citoyens représentans,

Vous venez de porter le dernier coup à la tyrannie en anéantissant la puissance bâtarde qui osoit s'élever à côté de l'autorité du souverain.

Vous avez assuré le règne de la justice et de la vertu, en renversant le trône de quelques intrigans qui s'étoient emparés de la majorité des esprits d'une société célèbre dans un tems pour ses services rendus à la patrie.

(49) C 328 (2), pl. 1455, p. 6. *Bull.*, 6 frim. (suppl.).

(50) P.-V., L, 96.

(51) C 328 (2), pl. 1455, p. 7. *Bull.*, 6 frim. (suppl.).

Le neuf thermidor, vous avez sauvé du naufrage le vaisseau de la République alors batu par la plus vive tempête, et le 22 brumaire vous avez saisi les pirates qui vouloient le faire échouer.

Nous applaudissons avec transport au décret sur la suspension des Jacobins, de même que nous accueillons avec satisfaction le projet de loi présenté par l'un de vos membres sur les principes qui doivent désormais diriger toutes les sociétés populaires.

Vivent à jamais la République et la Convention nationale notre seul point de ralliement.

Suivent 64 signatures.

14

L'agent national près le district de Bagnères [-de-Bigorre], département des Hautes-Pyrénées, annonce à la Convention qu'un bien appartenant à un prêtre déporté, estimé 1 952 livres, s'est vendu 11 563 L.

Renvoi au comité des Finances (52).

15

Les membres composant le comité révolutionnaire de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine, applaudissent avec enthousiasme au décret du 18 vendémiaire, relatif aux sociétés populaires. Ils félicitent la Convention d'avoir fait succéder le règne de la vertu, de la justice, à celui de la terreur. Ils promettent à la Convention nationale autant de zèle à découvrir les manœuvres criminelles des ennemis de l'intérieur et les projets liberticides de ces hommes avilis par les horreurs commises, que nos braves frères d'armes en mettent à exterminer les armées des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (53).

[*Les membres du comité révolutionnaire de Fougères à la Convention nationale, Fougères, le 15 brumaire an III*] (54)

Citoyens représentants,

Avec quel enthousiasme nous avons lu votre immortelle et inappréciable adresse au peuple français! Quel prix nous attachons aux sentiments philanthropiques et généreux que vous y développez! Qu'ils sont bien dignes du plus grand peuple de la terre, qui voyant les tirans à ses pieds, veut, en étouffant ces monstres, s'atacher tous les cœurs sensibles!

(52) P.-V., L, 96.

(53) P.-V., L, 96.

(54) C 328 (1), pl. 1446, p. 32. *Bull.*, 6 frim. (suppl.).

Ils étaient aussi dans nos âmes ces nobles sentiments, et nous n'avons pas craint de les manifester en présence des sicaires et des égorgeurs qui, par leurs cris féroces prétendaient perpétuer le règne détesté de la terreur, sur les débris du trône éternel des deux vertus indestructibles, la justice et l'humanité.

Continuez, dignes représentants, continuez de nous acquérir, s'il est possible, de nouveaux droits à notre sensibilité, à notre estime, à notre admiration.

Le cromwel français, le moderne catilina, l'exécrable Robespierre est tombé sous le glaive vengeur des lois et n'entrave plus notre marche. Encore quelques pas dans la pénible carrière que vous parcourrez avec tant d'énergie, de gloire et de succès. Le peuple que vous avez sauvé conservera vos noms pour être gravés au temple de la gloire, en caractères que ne pourront effacer, ni les injures du temps, ni les efforts combinés des despotes.

Centre de tous les vrais français, nulle association, nul rassemblement, nulle section du peuple, ne doit ballancer la redoutable autorité dont vous êtes dépositaires, sans porter à l'instant, la juste peine de la téméraire entreprise.

Maintenez, jusqu'à la paix, le gouvernement salubre qui nous a arraché des griffes sanglantes des tyrans et de leurs suppôts. Ne laissez aux continuateurs de Robespierre, à ces êtres altérés de sang et d'or, aucun moyen de le tourner contre les amis de la République et qu'ils tombent eux-mêmes dans les filets qu'ils avaient tendu à la paisible innocence, à la faiblesse abandonnée.

Que la justice ne cesse d'être à l'ordre du jour, et son regard perçant déconcertera bientôt les projets liberticides de ces hommes avilis qui font métier de dénonciations extravagantes ou perfides; de ces prétendus patriotes par excellence, qui pour profiter du pillage provoquent les horreurs de la guerre civile, préparent les incendies, aiguissent et enfoncez les poignards.

Citoyens représentants, si vous eussiez promptement substitué le règne de la justice à celui de la terreur, l'être malheureux [illisible] ne devenait une Vendée. Nous vous ferons passer sous peu de jours, le résultat de nos recherches, sur les moyens que ne rougissaient pas d'employer ces appellés pour être nos défenseurs et notre apui.

Vous vous convaincrés, citoyens représentants, que nous mettons autant de tête et d'activité à déjouer les manœuvres criminelles des ennemis de l'intérieur que nos braves soldats en mettent à pulvériser les armées des tyrans, sur nos frontières, que nous n'avons jamais eû que la Convention nationale comme phare, et pour boussole, et que c'est de la Convention seule que nous attendons le triomphe de la liberté et de l'égalité, l'affermissement de la République et les prémices du bonheur qu'elle propose aux générations futures.

Vive la République. Vive la Convention nationale!

Salut et fraternité.

Suivent 10 signatures.

16

Les membres composant le conseil-général de la commune de Rocquemont, département de la Seine-Inférieure, font hommage à la Convention nationale d'un plan d'éducation républicaine. Ils la félicitent sur son décret relatif aux écoles normales: ils l'invitent à continuer ses glorieux travaux.

Renvoi au comité d'Instruction publique (55).

17

Le conseil-général de la commune de Châlus, département de la Haute-Vienne, annonce à la Convention qu'à la lecture de son Adresse au peuple français, les assistants se sont trouvés pénétrés des plus délicieux sentiments; qu'ils se sont empressés d'en adopter les principes et d'en témoigner leur reconnaissance aux représentants du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (56).

[Le conseil général de la commune de Châlus à la Convention nationale, Châlus, le 5 brumaire an III] (57)

A la lecture de l'adresse de la Convention au peuple français, les membres du conseil et les assistants se sont trouvés pénétrés des plus délicieux sentiments, qu'ils se sont empressés d'exprimer par un concert de cris vivement répétés de *vivent nos représentants; honneurs immortels à leurs vertus, à leur sagesse; vive la République triomphante au-dedans comme au dehors*. Et le conseil général a aussitôt arrêté de répondre à la Convention par l'adresse qui suit.

Législateurs,

La France entière vous écoute avec transport: chaque jour vous confirmer la confiance du peuple; chaque jour il apprend à benir la sagesse de vos conseils, et le courage de vos résolutions, dans tous les instants, dans tous les lieux, jusques dans les plus obscures chaumières, il fait entendre les bénédictions qu'il vous adresse.

Dans la journée à jamais mémorable du 9 thermidor, vous avez tout à la fois consolé l'humanité en deuil, et vengé la liberté outragée. La prudence commandant à votre courage fit en quelques heures triompher la République au-dedans comme elle triomphe au dehors; dans cette journée vous avez montré toute la puissance de la Représentation nationale unie au peuple: au cri de *vive la Convention*, les méchants

(55) P.-V., L, 96. *Bull.*, 7 frim. (suppl.).

(56) P.-V., L, 96-97.

(57) C 328 (1), pl. 1446, p. 33. *Bull.*, 7 frim. (suppl.).